

Évaluation externe du Programme ACP-UE Culture - Créer en Afrique Centrale

Termes de référence

Le consortium du Programme ACP-UE - Créer en Afrique Centrale lance un appel à des professionnels ayant une expérience avérée dans l'évaluation de projets visant à renforcer la compétitivité des industries culturelles et créatives **en Afrique, pour réaliser une évaluation externe du Programme ACP-UE Culture - Créer en Afrique Centrale. Les candidats devront soumettre une proposition écrite selon les termes de référence suivants avant le 23 juin 2023.**

1. Contexte

Le projet [Créer en Afrique Centrale \(CAC\)](#): Soutien aux secteurs de la culture et de la création est cofinancé par le Programme ACP-UE Culture, une initiative conjointe de l'Union européenne et de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP) dont le mandat consiste à stimuler le potentiel du secteur culturel et créatif ainsi que sa contribution au développement socio-économique des pays ACP.

Le projet a pour but de soutenir les industries culturelles et créatives (ICC) et vise notamment huit pays de la région d'Afrique centrale : le Cameroun, la République Centrafricaine, le Congo, la République Démocratique du Congo, la Guinée équatoriale, le Gabon, São Tomé-et-Principe et le Tchad. Lancé en décembre 2020 pour une durée de 40 mois, le projet s'achèvera en mars 2024.

Par le biais de trois appels à propositions, Créer en Afrique Centrale a accordé 40 sous-subsidations à des projets dans les 8 pays cibles et a organisé deux événements de mise en réseau (à Brazzaville et à Kinshasa) avec un large éventail d'activités diverses, y compris des activités de formation et de renforcement des capacités pour les opérateurs culturels, les autorités publiques et les médiateurs culturels, ainsi que des échanges régionaux entre les différentes parties prenantes. Il encourage également la sensibilisation à l'importance du soutien intégral aux ICC pour le développement socio-économique durable.

Créer en Afrique Centrale est piloté par un consortium de 4 partenaires africains et européens ; Interarts, Culture et Développement, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale, et l'Institut National des Arts à Kinshasa. Le Centre régional pour les Arts Vivants en Afrique – CERAV/Afrique, Arterial Network et Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique (CGLU Afrique) sont partenaires associés du projet.

2. Objectif de l'évaluation et public cible

L'évaluation externe de Créer en Afrique Centrale déterminera dans quelle mesure les objectifs du projet ont été atteints et identifiera les circonstances qui ont permis d'atteindre des niveaux d'impact élevés ou faibles. L'objectif global de l'évaluation est de fournir une histoire complète du projet et d'évaluer l'impact préliminaire global de Créer en Afrique Centrale dans le but d'améliorer les futurs projets de coopération visant à renforcer la compétitivité des industries culturelles et créatives ACP. Les résultats de l'évaluation seront utilisés par le consortium pour accroître la durabilité du projet et seront partagés avec les sous-bénéficiaires. Cela leur permettra de disposer d'un moyen pour évaluer dans quelle mesure leur participation à Créer en Afrique Centrale a amélioré leurs capacités pour l'amélioration du cadre de gouvernance, de financement ainsi que la production (infrastructures) de leurs produits, à l'échelle nationale et locale.

3. Objectif et portée de l'évaluation

L'objectif de l'évaluation externe est d'analyser la mise en œuvre du projet en relation à ses objectifs initiaux tout en fournissant à ses partenaires un examen indépendant des activités et des résultats. L'évaluation sera basée sur les éléments disponibles pour en évaluer les résultats : elle examinera les aspects techniques et de gestion et prendra en compte les questions d'efficacité, d'efficience, de pertinence, d'impact préliminaire et de durabilité pour identifier les facteurs qui ont facilité et/ou entravé la réalisation des objectifs. L'évaluation débouchera sur des recommandations et des enseignements susceptibles de profiter aux différentes parties prenantes concernées.

A cette fin, l'évaluation devra :

Éléments liés aux projets sous-financés :

- ✓ Identifier et développer des indicateurs quantitatifs et qualitatifs pour évaluer les projets subventionnés¹ en termes de plan de travail, de domaines de travail, de résultats et de bénéficiaires finaux.
- ✓ Évaluer la durabilité et l'éventuelle répliquabilité future des projets subventionnés.
- ✓ Identifier les meilleures pratiques des 40 projets subventionnés sur la base de leurs réalisations.
- ✓ Évaluer la communication des projets sous-financés et la visibilité de l'UE dans le cadre de Créer en Afrique Centrale.
- ✓ Évaluer et analyser la manière dont les projets subventionnés ont contribué à atteindre les objectifs du projet Créer en Afrique Centrale.

Éléments liés à la vue d'ensemble de l'ensemble du projet CAC :

- ✓ Évaluer et analyser les résultats et l'impact global obtenus par Créer en Afrique Centrale et sa contribution à la **cohésion sociale, l'inclusion et la création d'emplois**.
- ✓ Identifier les leçons apprises et fournir des recommandations pour les actions de suivi ainsi que pour les futurs projets et programmes sur le dialogue interculturel.
- ✓ Évaluer les activités de mobilité et de mise en réseau.

4. Questions et tâches d'évaluation

L'évaluation externe doit répondre au moins aux questions suivantes concernant à la fois les projets sous-subventionnés et le projet CAC dans son ensemble :

- ✓ **Efficience, efficacité, performance** : Dans quelle mesure les coûts de l'intervention sont-ils justifiés, compte tenu des effets obtenus ? Ceci aussi pour les projets sous-financés ? Quels sont les liens de causalité qui relient les ressources (*inputs*), les activités et les résultats du projet à son impact ? Quelle est l'efficacité de l'architecture du mécanisme de financement à tiers (sous-subvention) du projet ?
- ✓ **Pertinence** : Dans quelle mesure le projet est-il pertinent par rapport aux besoins et aux priorités des groupes cibles, y compris les autres acteurs/décideurs concernés ? La stratégie de partenariat du projet a-t-elle été appropriée et efficace ?
- ✓ **Cohérence interne** : Les indicateurs de résultats et leurs moyens de vérification étaient-ils adéquats ? Quels ajustements éventuels l'évaluateur recommanderait-il ?
- ✓ **Impact et retombées** : Les activités ont-elles eu des effets positifs/négatifs imprévus ? Quels sont les principaux facteurs externes qui ont influencé ou impacté la mise en œuvre

¹ <https://acp-ue-culture-cac.eu/uploads/acp-ue-culture-cac-eu/2023/03/31/7c11e4e6e1fb277762bd915451a2b302.pdf>

du projet ?

- ✓ **Synergies** : Dans quelle mesure des synergies et des collaborations ont-elles été réalisées avec d'autres projets, activités et parties prenantes ?
- ✓ **Durabilité** : Quels efforts ont été déployés pour encourager la durabilité des résultats du projet ? Quels besoins non satisfaits l'évaluateur a-t-il identifiés qu'il serait pertinent d'examiner en vue d'une éventuelle poursuite du projet ? Quelles sont les recommandations de l'évaluateur pour améliorer la durabilité du projet ?

5. Approche et méthodologie

Activités de suivi et réunions à réaliser pendant la mission d'évaluation externe :

- Réunions préparatoires en ligne avec le coordinateur du projet Créer en Afrique Centrale.
- Réunions en ligne avec les partenaires du consortium.
- Enquête en ligne auprès de tous les sous-bénéficiaires. L'enquête doit être approuvée à l'avance par les membres du consortium Créer en Afrique Centrale qui peuvent suggérer des questions clés. La possibilité de fournir des versions en anglais, en espagnol et portugais pour faciliter la compréhension de tous les bénéficiaires sera appréciée.
- Réunions et travail sur le terrain avec les partenaires du consortium, certains des sous-bénéficiaires et leurs bénéficiaires.
- Participation à l'évènement final du projet à Kinshasa en mars 2024.

La documentation obtenue au cours du projet, y compris les rapports à mi-parcours et finaux du projet et ceux soumis par les sous-bénéficiaires, les résultats finaux, les supports de communication et les rapports d'évaluation dérivés des activités de coaching et de mise en réseau régional seront mis à la disposition de l'évaluateur pour être utilisés dans le cadre de l'exercice d'évaluation.

L'évaluation sera réalisée sur la base des principes suivants :

- **Transparence** : Le processus, les données, les résultats, les conclusions et les recommandations.
- **Indépendance** : Les évaluateurs n'ont pas été impliqués dans la conception et la mise en œuvre du projet.
- **Éthique** : L'évaluation et le(s) évaluateur(s) doivent respecter les droits et la dignité des personnes interrogées, des participants au projet, des bénéficiaires et des autres parties prenantes de l'évaluation et se conformer au GDPR².
- **Qualité** : L'évaluation doit fournir des conclusions fondées sur des preuves.
- **Utilité** : Les connaissances acquises dans le cadre de l'évaluation doivent être utiles au développement et à la mise en œuvre de pratiques culturelles et interculturelles dans les pays cibles.

6. Calendrier et résultats

L'évaluation commencera en juillet 2023.

Le(s) évaluateur(s) devra(ont) assister au troisième évènement de mise en réseau qui se déroulera au Gabon (décembre 2023) et/ou à l'évènement final qui aura lieu à Kinshasa (en mars 2024). Dates et lieux à confirmer. A ces occasions, le(s) évaluateur(s) participera(ont) aux activités avec les sous-bénéficiaires et les partenaires. Des réunions individuelles et des entretiens avec les membres du consortium et partenaires associés, les sous-bénéficiaires et les parties prenantes seront organisés

² https://commission.europa.eu/law/law-topic/data-protection/data-protection-eu_fr

afin d'évaluer les différentes composantes du projet et de collecter des éléments pour le rapport d'évaluation final : ceci devra être spécifié dans la proposition faite. Les informations recueillies par l'évaluateur au cours de l'événement final viendront compléter le rapport ; l'essentiel du rapport doit avoir été rédigé avant l'événement.

Le rapport d'évaluation finale, qui englobe toutes les activités menées dans le cadre du projet Créer en Afrique Centrale, doit être finalisé pour **le 20 avril 2024**.

Le projet de rapport d'évaluation final doit être soumis avant le **20 février 2024**, après quoi des commentaires seront formulés par l'équipe de gestion et de coordination de Créer en Afrique Centrale.

Le rapport d'évaluation finale est structuré comme suit :

- ✓ Résumé
- ✓ Description de l'intervention
- ✓ Objectif de l'évaluation
- ✓ Méthodologie d'évaluation
- ✓ Résultats
- ✓ Conclusions (réponses aux questions de l'évaluation)
- ✓ Recommandations
- ✓ Annexes (liste des personnes interrogées, documents clés consultés, instruments de collecte de données)

7. Profil de l'évaluateur et compétences requises

Le(s) évaluateur(s) externe(s) sélectionné(s) doi(ven)t prouver qu'il(s) possède(nt) :

- Une excellente connaissance des principes et des méthodes d'évaluation dans le contexte de la coopération au développement et une expérience de l'évaluation de projets de coopération en soutien des industries culturelles et créatives financés par l'UE, ainsi qu'une expérience de la méta-analyse et de la synthèse de rapports d'évaluation.
- Compréhension démontrée des industries culturelles et créatives dans la région.
- Expérience professionnelle dans le domaine de la coopération internationale dans au moins trois des pays cibles (Cameroun, République centrafricaine, Congo, République démocratique du Congo, Guinée équatoriale, Gabon, São Tomé-et-Príncipe et Tchad).
- Une expérience dans la réalisation d'entretiens qualitatifs dans les pays cibles sur une diversité de contextes est fortement recommandée.
- De solides compétences en communication orale et écrite en français. Le rapport d'évaluation devra être rédigé en **français** et toute la documentation officielle de Créer en Afrique Centrale est également en français. Cependant, étant donné que le projet couvre également le portugais, l'espagnol et l'anglais, la connaissance d'une ou plusieurs de ces langues sera un atout.

8. Critères de sélection

Le soumissionnaire sera sélectionné sur la base de son expérience antérieure dans la réalisation d'exercices similaires, de sa compréhension et de son interprétation créative des objectifs de l'évaluation, de la qualité de l'exercice d'évaluation proposé et de sa capacité à examiner les résultats et la qualité du projet Créer en Afrique Centrale et de ses projets sous-subsidés. En particulier, les évaluateurs sont encouragés à prendre en compte les résultats des projets sous-financés ainsi que ceux de l'action plus large et à interroger le personnel des organisations de mise

en œuvre des projets sous-financés, les bénéficiaires de leurs activités ainsi que d'autres observateurs externes capables d'effectuer une analyse critique des réalisations et de la qualité du projet.

Les propositions seront évaluées par un minimum de trois membres du consortium Créer en Afrique Centrale.

9. Budget et soumission des propositions

Les propositions doivent être soumises par courrier électronique à Créer en Afrique Centrale (info@acp-ue-culture-cac.eu) avant le **23 juin 2023 (21 heures CET)**. Les propositions doivent inclure les éléments suivants :

- Note conceptuelle (2 pages max.) décrivant la méthodologie de l'évaluation (programme de travail et calendrier).
- Budget avec un détail des dépenses par chapitre, incluant les honoraires et toutes les dépenses (ex. voyage, hébergement, visas, etc.) pour mener à bien la mission (maximum 16.000€ HT).
- CV de l'évaluateur/de l'agence/de la plateforme, indiquant clairement l'expérience acquise lors de missions d'évaluation précédentes. Trois références différentes doivent être incluses.
- Au moins deux exemples de missions connexes réussies.

Les propositions doivent être soumises en français.

L'égalité des chances est garantie dans le processus de sélection, sans aucune forme de discrimination. Créer en Afrique Centrale promeut l'égalité entre les hommes et les femmes, **une attention particulière sera apportée aux candidatures féminines.** **Les évaluateurs d'origine africaine et les évaluateurs basés en Afrique sont encouragés à postuler.**

Le processus d'évaluation appliquera les principales normes de durabilité environnementale et respectera les normes de l'OMS et les restrictions à la mobilité imposées par les pays cibles du projet et les États membres de l'Union européenne.